

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_026 - FINANCES APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DÉCHETS MÉNAGERS, SPANC, GÉMAPI, OFFICE DE TOURISME, PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTÉ, ZAC DES MÛRIERS ET LIGERVAL

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais a souhaité mettre en place le compte financier unique (CFU) sur les comptes 2024 du budget principal et ses budgets annexes suivants : Déchets ménagers, SPANC, GEMAPI, Maison de santé, Port de plaisances, Zac des Mûriers, Ligerval et Office de tourisme.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Il simplifie les procédures dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu les certificats administratifs par lesquels la Communauté de Communes Le Grand Charolais a fait acte de candidature pour présenter des CFU pour les comptes du budget principal et de ses budgets annexes 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mars 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 31 mars 2025,

Considérant que l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etant précisé que le président, Gérald GORDAT, a quitté la salle au moment du vote,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'élire M.André ACCARY, président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

- D'adopter les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2024 du budget principal et ses budgets annexes. Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

BUDGET PRINCIPAL	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	6 293 378,63		4 704 263,71	4 921 255,06	216 991,35	6 510 369,98	-1 291 758,00	1 300 000,00	6 510 369,98	
FONCTIONNEMENT	6 127 523,88	2 251 041,00	26 689 121,27	28 607 272,05	1 918 150,78	5 794 633,66				4 494 633,66
	12 420 902,51				2 135 142,13	12 305 003,64				

DECHETS MENAGERS	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	189 478,71		221 799,46	370 852,63	149 053,17	338 531,88	106 365,00	0,00	338 531,88	
FONCTIONNEMENT	326 338,00		6 230 360,33	6 879 862,25	649 501,92	975 839,92				975 839,92
	515 816,71				798 555,09	1 314 371,80				

SPANC	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	42 129,54	0,00	1 299,60	7 313,69	6 014,09	48 143,63			48 143,63	
FONCTIONNEMENT	39 743,98	0,00	193 366,38	240 823,33	47 456,95	87 200,93				87 200,93
	81 873,52				53 471,04	135 344,56				

GEMAPI	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	4 443,40		19 800,00	7 743,76	-12 056,24	-7 612,84	0,00	7 612,84	-7 612,84	
FONCTIONNEMENT	82 914,31	0,00	172 458,33	142 884,89	-29 573,44	53 340,87				45 728,03
	87 357,71				-41 629,68	45 728,03				

OFFICE TOURISME	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
FONCTIONNEMENT	32 481,94		262 187,42	270 585,25	8 397,83	40 879,77	0,00			40 879,77
	32 481,94				8 397,83	40 879,77				

PORT DE PLAISANCE	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
FONCTIONNEMENT	618,11		92 416,15	92 578,76	162,61	780,72	0,00			780,72
	618,11				162,61	780,72				

MAISON DE SANTE	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	-14 155,74		32 714,27	31 525,30	-1 188,97	-15 344,71	0,00	15 345,00	-15 344,71	
FONCTIONNEMENT	28 134,46	0,00	61 854,47	60 585,39	-1 269,08	26 865,38	0,00			11 520,38
	13 978,72				-2 458,05	11 520,67				

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

ZAC DES MURIERS	CUMULE FIN 2023	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	37 561,41		60 155,92	66 061,51	5 905,59	43 467,00	0,00	0,00	43 467,00	
FONCTIONNEMENT	37 958,99	0,00	144 373,78	133 945,41	-10 428,37	27 530,62				27 530,62
	75 520,40				-4 522,78	70 997,62				

LIGERVAL	CUMULE FIN 2024	AFFECTATION INV 2024 (art. 1068)	DEPENSES 2024	RECETTES 2024	RESULTAT EX 2024	RESULTAT CUMULE FIN 2024	Restes à réaliser	AFFECTATION AU 1068 (INV)	A REPORTER BS 2025	
									Art. 001 (Inv.)	Art. 002 (Fonct)
INVESTISSEMENT	90,54		3 838 481,79	3 838 391,25	-90,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
FONCTIONNEMENT	0,00		3 857 625,95	3 857 625,95	0,00	0,00		0,00		0,00
	90,54				-90,54	0,00				

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER
Membres présents à la séance : 54	Votants : 65

Délégués Communautaires Présents :

Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Gérald GORDAT, Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais